



COMMUNIQUÉ

Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2020. Dans cette période pré-électorale, les collectivités locales doivent faire preuve de prudence en termes de communication pour respecter l'équité entre tous les candidats comme le précise l'article L52-1 du code électoral : **« A compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin. »**

La municipalité a choisi de se conformer de manière stricte à cette loi républicaine, l'empêchant de communiquer sur des projets qu'elle a engagés par respect d'équité entre tous les candidats pour ne pas créer de confusion entre le bilan du mandat et le programme électoral. C'est pour cette raison qu'elle ne communiquera plus sur les deux projets amorcés : le réaménagement de l'Esplanade de Verdun et la création de l'espace culturel.

Néanmoins, concernant le réaménagement de l'Esplanade de Verdun certains acteurs directement impactés comme les commerçants de l'esplanade ou encore les acteurs très impliqués ayant participé à l'élaboration du projet lors des ateliers ont été une nouvelle fois consultés par le bureau d'études.

Ces entretiens ont permis au bureau d'études de présenter leur proposition de projet suite aux suggestions évoquées lors des ateliers de travail.

En ce qui concerne l'espace culturel, comme indiqué dans le bulletin municipal N°89, suite aux consultations publiques, le maître d'œuvre retenu est « 3.Architectes ».

Dans leur projet, les architectes Romain Bernès et Jérôme Fages ont pris en considération les demandes dans leur intégralité lors des consultations par voie de questionnaires et d'ateliers. Le permis de construire sera déposé avant la fin de l'année.

Merci de votre compréhension,
Bien cordialement,
Le Conseil Municipal.